

Image not found or type unknown



Relogement pour cause de travaux

Par **Max**, le **16/09/2010** à **17:11**

Bonjour,rrnUn de mes voisins qui est locataire, a son plafond qui s'est effondré. rnPour réaliser les travaux il doit évacuer l'appartement lui, ainsi que sa femme et ses trois enfants. rnQui doit le reloger sachant qu'il s'agit d'une copropriété..???rnFaut il contacter l'assurance de la copropriété?rn l'assurance du propriétaire de l'appartement?rn l'assurance du locataire?rrnMerci d'avance de la part de sa famille, la situation est urgente car le plafond n'est pas stable... Merci à tous